

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Giulia Giacchè, Biancamaria Torquati, Lionella Scazzosi, Paola Branduini

Le pacte agriurbain de la vallée ombrienne et les districts agricoles et culturels de Milan

Deux modèles de gestion des espaces agricoles périurbains

*The Agriurban Pact of Umbrian Valley and the Agricultural and Cultural Districts of Milan
Two models for managing periurban agricultural areas*

Introduction

Les politiques de l'Union européenne¹ proposent un aménagement du territoire fondé sur l'intégration des ressources économiques, environnementales, sociales et culturelles et sur l'implication active des acteurs locaux dans les décisions de planification et de développement. Selon cette approche, il s'est développé en Europe certaines expériences de planification, d'aménagement et de gestion des territoires ruraux qui intègrent les ressources endogènes locales avec différentes sources de financement, en activant des processus participatifs. Ces expériences sont des modèles de gestion des espaces agricoles périurbains, qui placent au coeur du projet l'agriculture productive et multifonctionnelle.

Dans certains cas, l'objectif principal de ces expériences consiste à protéger les zones agricoles de l'expansion de la ville, principalement grâce à la planification territoriale dans un cadre « institutionnel » (parc Sud de Milan). Dans d'autres cas, l'amélioration de l'activité agricole est une réponse à la crise du modèle agricole productiviste : cet objectif peut être atteint seulement si l'initiative a une origine *bottom-up* et si les agriculteurs jouent un rôle central (comme dans les projets agriurbains français).

Il s'ensuit que l'objectif de maintenir et de valoriser l'agriculture dans les zones périurbaines peut être atteint de différentes manières, en fonction des acteurs impliqués (administrateurs, agriculteurs et citoyens) et des spécificités intrinsèques des territoires.

Différents projets mis en oeuvre ou en cours de réalisation dans des zones périurbaines ont été analysés afin d'identifier leur modèle de gestion et de tirer des éléments de comparaison pour les zones d'étude². Les expériences de référence choisies sont le « parc agricole » (Italie, Espagne), le « projet agriurbain » (France) et le « projet intégré territorial » (PIT) (Italie). Ce choix n'infirmé (évidemment) pas la validité d'autres modèles de développement et de gestion³.

Expériences et modèles à comparer (Giulia Giacchè et Biancamaria Torquati)

Définitions du modèle et les enjeux

Les parcs agricoles⁴, les projets agriurbains⁵ et les PIT⁶ puisent leur origine dans des contextes socio-économiques et culturels différents, et se distinguent par leur genèse, leurs objectifs et leurs modalités de gestion. Dans ce paragraphe seront présentées les différences concernant la genèse et la finalité des modèles. Les variations concernant les méthodes de gestion seront décrites dans la suite.

Chacun des trois modèles possède une dimension « territoriale », mais le PIT diffère des autres car le projet implique non seulement le secteur agricole, mais aussi l'ensemble des secteurs présents dans l'espace rural, considérés dans le cadre d'un seul projet de développement et de gouvernance. Il s'agit donc d'un modèle qui, dans le sillage des projets Leader qui utilisent le Fond structurel de l'Union européenne, cherche à intégrer la programmation agricole à la planification territoriale au sein d'une dimension territoriale conforme aux choix de planification.

Le choix du modèle dépend des buts recherchés. Le modèle du parc agricole a été plus utilisé en Italie et en Espagne, tandis que le modèle agriurbain a été élaboré et a trouvé une grande application en France. Les expériences françaises se distinguent des parcs agricoles,

car elles confèrent à l'agriculture un rôle majeur. Elles se sont fondées sur des spécificités historiques, qui les distinguent notamment des modèles italiens : organisation structurelle du secteur agricole et rôle sociopolitique majeur des agriculteurs (Fleury, Branduini, 2007). Les projets agriurbains se proposent, en particulier, de rapprocher les résidents des zones périurbaines, « ignorants des réalités agricoles et du fonctionnement d'une exploitation, [mais conscients du] rôle essentiel de l'agriculture dans la gestion de leur espace de vie », de l'agriculture en détruisant les « images stéréotypées, bucoliques et pittoresques » de la campagne (Poulot, 2007). Dans les parcs agricoles, la multifonctionnalité de l'agriculture est bien plus importante et mise en valeur que dans les PIT. En effet, les premiers constituent un outil pour rapprocher la ville et développer la reconnaissance de l'agriculture par les citoyens, tandis que les deuxièmes sont des projets de développement économique et social, basés sur l'implication de toute la communauté locale. Le projet intégré, en effet, ne se limite pas à trouver une alternative à la production agricole, mais tente sa conversion dans un sens plus large, qui répond aux besoins non seulement alimentaires et productifs, mais aussi sociaux, touristiques et culturels, dans une perspective multifonctionnelle. En particulier, ces projets visent à identifier et à tester de nouveaux modèles de gouvernance à l'échelle intercommunale selon les principes de partenariat, de subsidiarité et de programmation négociée.

L'origine et la gestion

La formation de ces parcs fut régulièrement soutenue par des financements européens (par exemple, le parc agricole de Ciaculli et le parc agrari de Baix Llobregat ont été formés dans le cadre d'un programme européen Life, 1994).

Habituellement, la gestion d'un parc agricole est confiée à un organisme de gestion qui peut être une institution, une association, ou un organisme spécialement constitué à travers la représentation des différentes entités. En ce qui concerne la gestion des parcs agricoles, deux outils principaux existent : l'un de nature urbanistique, délimitant les zones et indiquant l'usage des sols, et l'autre de nature économique, basé sur des indications à propos des fonctions et des potentiels de développement du secteur. Souvent, les initiatives et les actions proposées sont financées par les ressources mises en place par la programmation agricole, comme dans le cadre des Plans de développement rural, qui sont un instrument d'application de la Politique agricole communautaire (PAC).

La conception des projets agriurbains dans la planification en France débute avec la décision du Comité interministériel pour la gestion et le développement du territoire du 9 juillet 2001 de trouver « des orientations en faveur de la protection de l'agriculture dans les zones périurbaines », lançant ainsi une réflexion sur la gestion de ces zones (Fleury, 2001). Ainsi, le ministère finance entre 2000 et 2001 des « projets pilotes » : les projets agriurbains. Commence alors une phase d'analyse et d'étude afin d'identifier les caractéristiques du secteur agricole et zootechnique, ainsi que les points faibles et forts des territoires concernés. Le but est de définir un « projet agriurbain » basé sur des « lignes d'action » visant à maintenir l'activité agricole. Les projets agriurbains ne sont pas définis par des règles fixes. Ils se distinguent les uns des autres : par leur origine (ils peuvent être

promulgués par les autorités locales, les associations de citoyens ou les agriculteurs) ; par les limites de leur champ d'application (plusieurs communes ou sur un espace délimité géographiquement ou physiquement) ; et enfin par leurs stratégies d'action (ils peuvent être fondés sur un « projet agriurbain » partagé entre les acteurs ou par la signature d'une « charte » (Fleury, 2004 ; Poulot, 2006). Les projets sont généralement suivis directement par des « animateurs territoriaux », rémunérés par les municipalités impliquées dans le projet. Leur tâche consiste à contrôler l'évolution des territoires et surtout à imaginer les solutions possibles pour maintenir une production agricole viable. Les animateurs sont presque des « médiateurs » des intérêts des différents acteurs économiques concernés par le projet.

L'émergence des PIT en Italie est une chose très récente. Le cas du PIT de « Norba, Ninfa, Cora, Tres Tabernae » présente un intérêt majeur. Il implique cinq municipalités de la région métropolitaine romaine pour trouver une solution commune et concertée à la pression exercée par la Ville de Rome, à la crise du secteur agricole, et à l'incapacité de maintenir la valeur ajoutée dans le territoire. L'expérience se base sur la capacité et la volonté de plusieurs acteurs pour agréger des idées et poursuivre un objectif commun. Cela se traduit par l'établissement d'une stratégie partagée pour le développement local, capable de mener des interventions avec efficacité et efficacie en optimisant la performance des investissements publics. La stratégie de développement a été définie par une analyse territoriale minutieuse, une série de séminaires et des actions d'animation sociale visant à associer un groupe d'acteurs publics et privés. Les propositions émergentes ont été harmonisées et présentées dans un master plan du PIT. Le projet a été conçu pour stimuler une planification *bottom-up*, capable de mettre en réseau et de valoriser toutes les ressources économiques, culturelles et humaines présentes sur le territoire. La dimension intersectorielle a joué un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs et la durabilité des interventions. Le projet intégré territorial assume également un rôle d'outil fonctionnel au croisement des sources de financement européennes, nationales et régionales. En 2008, un protocole d'entente de « Norba, Ninfa, Cora et Tres Tabernae » a finalement été signé par 26 organisations, ce qui a donné lieu à un partenariat public-privé.

Des études de cas

Les deux études de cas choisies sont représentatives de deux réalités périurbaines très différentes par rapport à l'échelle territoriale, au type d'agriculture et aux politiques mises en place. La première se réfère à la zone périurbaine de la plaine d'Assise, située à la frontière de deux villes en Ombrie (Assise et Bastia Umbra) avec une extension d'à peu près 900 ha, qui inclut environ 70 fermes avec une taille moyenne de 12 ha. La deuxième concerne la zone périurbaine de Milan, à l'intérieur du parc agricole Sud de Milan, qui regroupe 61 communes pour un total de 46 300 ha, dans lesquels se trouvent environ 1 400 exploitations d'une taille moyenne de 33 ha.

Les deux différents territoires ont été choisis pour analyser leurs spécificités intrinsèques, qui influencent le choix des modèles de gestion des zones périurbaines. Les prochains paragraphes présentent l'analyse de chaque processus conduisant à la définition du projet, par le biais de la description de chaque lieu et des objectifs recherchés.

Un pacte Agriurbain pour la plaine d'Assise (Giulia Giacchè et Biancamaria Torquati)

Les lieux

La plaine d'Assise est comprise entre les trois centres urbains de Bastia Umbra (la seule ville d'Ombrie classée comme une commune urbaine), Santa Maria degli Angeli (la fraction la plus peuplée de la ville d'Assise) et la ville historique d'Assise (figure 1). Les problèmes de cette zone périurbaine sont dus à la pression urbaine, à l'homologation productive conduisant à la perte du caractère historique et culturel de l'agriculture et à une agriculture multifonctionnelle liée uniquement à la présence des agrotourismes. La production pour la vente directe ainsi que l'usage des ressources naturelles au profit du citoyen sont peu valorisés. La zone d'étude recouvrant la commune d'Assise (60 % du total) a été soumise, depuis le premier plan régulateur d'Assise de Astengo de 1958, à des actions de tutelle du paysage agraire qui ont contribué à la reconnaissance d'Assise comme un site Unesco en 2000. Les 40 % du territoire restant, appartenant à la municipalité de Bastia Umbra, ont été soumis à une forte pression urbaine pendant la période d'étalement urbain et industriel de la ville.



Figure 1. L'image montre la zone examinée et les sous-zones identifiées.

Les objectifs

Grâce à un projet pilote mis en oeuvre dans le cadre du projet européen du programme Med 2007-2013 Interreg IIIB Medocc PAYS.MED.URBAN, la définition d'un projet d'« agriculture périurbaine » a été tentée, à travers un processus participatif coordonné par l'université et promu par la Région de l'Ombrie. Ce projet vise à rétablir la relation entre ville et campagne en termes environnementaux, économiques et paysagers afin de garantir une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens.

Le processus

L'atteinte de ces objectifs a nécessité l'adoption de l'outil de la planification territoriale participative, qui a exigé la collaboration des acteurs publics et privés pendant les cinq étapes du processus participatif : information, consultation, participation, collaboration,

délégation à l'administration publique.

Les cinq étapes furent précédées par un travail préparatoire de diagnostic territorial et par l'élaboration d'une cartographie des parties prenantes. Les phases d'information et de consultation ont été mises en oeuvre à travers :

- huit rencontres entre le groupe de travail de l'université de Pérouse qui a conduit le projet pilote et les acteurs « clés » ;
- une réunion élargie avec la participation de dix professionnels.

Chaque réunion a été structurée afin de :

- fournir aux participants des informations objectives pour l'analyse des problèmes inhérents à la zone pilote, des alternatives et des possibilités de développement de la zone, le matériel cartographique de consultation et de réflexion pour les étapes suivantes ;
- recevoir des participants des indications sur les questions d'intérêt et les actions sur lesquelles construire un pacte agriurbain (Pa. Agri. Urb), ainsi que sur leur meilleur emplacement géographique.

Les phases de participation et de collaboration ont été aussi réalisées grâce à une série de réunions, dont une réunion élargie à toutes les catégories d'acteurs impliqués. Les réunions ont été organisées pour :

- échanger les idées qui ont émergé pendant la première phase ;
- identifier, avec tous les acteurs, les meilleures alternatives et les solutions pour la gestion du territoire, y compris leurs modalités d'exécution.

Le processus de participation s'est terminé par une réunion finale structurée en deux parties :

1. création d'un questionnaire sur les fonctions et les actions à développer dans la zone pilote,
2. *focus group* axé sur le rôle de l'agriculture, des agriculteurs et les modalités d'entretien des espaces agricoles. Le but était de recueillir les préférences accordées aux actions individuelles, le niveau d'implication des parties prenantes et les procédures pour mettre en oeuvre les actions. À la fin de cette phase d'engagement et de coopération, la proposition du projet pour le développement de l'agriculture périurbaine et sa formalisation dans le protocole d'entente du Pa. Agri. Urb ont été rédigées. Le processus participatif s'achèvera par la livraison, par le groupe de travail, d'une publication qui détaille l'ensemble du processus mis en place et ses résultats aux maires de Bastia Umbra et d'Assise.

Le projet

Le processus participatif a été conclu par la rédaction du document d'entente pour la construction d'un pacte agriurbain (Pa. Agri. Urb) visant à activer un système alimentaire

local. Dans ce document ont été définis : le scénario de référence, les objectifs de l'utilisation des terres, l'idée de la participation comme une réappropriation consciente de la sauvegarde active du territoire par ses habitants, la promotion des études et des recherches, la promotion d'une agriculture multifonctionnelle plus attrayante pour les jeunes entrepreneurs, la construction d'un « laboratoire » capable de promouvoir des projets et des actions sous la forme de partenariats, les actions prioritaires du projet, la promotion et la diffusion de l'expérience en tant que « bonne pratique ». Cela a été rendu possible grâce à une discussion pendant le processus participatif sur les fonctions actuelles et potentielles de l'agriculture de proximité aux centres urbains, et grâce à l'identification des interventions les plus appréciées par les citoyens et les opérateurs économiques. Sur la base des informations et des préférences exprimées par les intervenants, les actions prioritaires à réaliser furent sélectionnées. Elles pourraient constituer, dans leur ensemble, un projet qui combine les zones urbaines de Bastia Umbra et Santa Maria degli Angeli jusqu'à la montagne d'Assise. Le processus participatif se terminera en 2012 par la livraison de la proposition de projet et du protocole d'entente du Pa. Agri. Urb. sous la forme d'une publication (Giacchè et Giofrè, 2011) aux maires de la ville de Bastia Umbra et d'Assise.

Le parc agricole Sud de Milan versus le district agricole et le district culturel pour l'agriculture de Milan (Lionella Scazzosi L. et Paola Branduini)

Le lieu et les nouvelles initiatives

À l'intérieur du territoire du parc agricole Sud Milan (PASM), organisme de planification et de gestion territoriale instauré en 1990, plusieurs initiatives se sont établies et sont en train de s'affirmer. Elles portent le nom de « parcs agricoles » et correspondent à des aires aux dimensions plutôt modestes, dotées d'une spécificité physique, paysagère, historique et culturelle. Elles jouissent d'une reconnaissance sociale et sont caractérisées par une étroite coopération entre les agriculteurs et les citoyens. Certains de ces organismes de gestion se sont formés dans les années 1980 (parc du Ticinello), d'autres résultent de l'intérêt actuel porté par la population sur l'agriculture et le paysage agricole (parc des Rizières ou parc du Muggiano) (figure 2).



Figure 2. Le parc agricole Sud de Milan et l'emplacement du projet de parcs agricoles locaux à l'intérieur.

La municipalité de Milan, pour sa part, a récemment activé des initiatives concrètes pour soutenir la conservation de l'agriculture à la fois comme une activité productive, et comme une opportunité pour la multifonctionnalité territoriale (activités récréatives, didactiques, sociales, touristiques, etc.). Cela s'est traduit par le renouvellement des baux sur plusieurs terrains lui appartenant avec des échéances à long terme, et par une réduction des coûts de location en échange du bon entretien des bâtiments et du paysage agraire. En profitant de la dynamique portée par ces initiatives, la municipalité (direction générale de l'Agriculture) a exploité la proposition régionale (DGR 10085 7 août 2009, sur les « Dispositions effectives pour l'accréditation des districts agricoles ») pour constituer des districts agricoles. Ces derniers représentent des « possibilités de développement pour les structures agricoles ayant une identité historique et territoriale ». Ainsi la municipalité se fait la promotrice et le chef de file de la demande d'accréditation du district agricole de Milan (DAM), qui est un réseau de collaboration entre les entreprises agricoles du territoire milanais.

La municipalité a également promu une série d'initiatives concernant, d'une part, une comparaison directe avec d'autres villes européennes sur les expériences de gestion des zones agricoles périurbaines et, d'autre part, le développement de l'agriculture (séminaire international « Agricoltura-Agricoltura », décembre 2009) et de la connaissance de son patrimoine immobilier, productif, culturel et paysager⁷.

Les objectifs

L'instrument du DAM, basé sur la promotion de l'activité agricole productive, se fait l'interprète de la volonté des agriculteurs pour se stabiliser (et à certains égards pour augmenter la rentabilité de leur activité principale), et pour faire reconnaître leur fonction auprès des citoyens. Il permet également de coordonner les initiatives d'amélioration et de

modernisation du territoire et du paysage agraire, qui sont gérées par de récents petits « parcs agricoles » évoqués précédemment. Les projets et les actions sont proposés par différents groupes de parties prenantes (principalement les agriculteurs et les citoyens) qui opèrent sur un territoire qu'ils estiment comme étant l'expression d'une identité locale. Ces initiatives, jusqu'à présent, ont agi par le biais de consultations, de participations non institutionnalisées, et par la réalisation d'actions concrètes pour la protection, la réhabilitation et l'amélioration du paysage (planter de la végétation, nettoyer et remettre en service des fossés d'irrigation, réaliser des équipements pour le bien-être et les activités de loisirs, etc.). Elles ont recours à différentes formes de financement, public et privé, et au service bénévole.

Les raisons de cette double forme de gouvernance locale, l'une institutionnelle (PASM) et l'autre volontaire (les petits « parcs agricoles »), résident en partie dans l'insuffisance des outils du parc, dans sa grande extension, son organisation et ses instruments, qui sont surtout liés à la planification territoriale. Le parc a jusqu'ici agi principalement par le biais d'instruments passifs de réglementation et de contrôle des initiatives. Ils sont souvent perçus par les agriculteurs non seulement comme éloignés et oppressants (coupes d'arbres, adaptations des structures agricoles ou des résidences, changements fonctionnels, etc.), mais aussi comme étant peu capables de promouvoir, de soutenir et de réaliser des améliorations de la qualité du paysage et de son usage récréatif par les citoyens.

Le processus

La ville de Milan a réuni les entrepreneurs agricoles, principalement les locataires de la mairie, pour créer une collaboration avec comme différents buts :

- accroître la visibilité des agriculteurs et de l'agriculture à Milan auprès des citoyens ;
- former un lobby face aux institutions locales pour défendre les besoins de l'agriculture et de son paysage ;
- créer de nouveaux emplois et accroître les revenus ;
- évaluer et mettre en oeuvre de nouvelles opportunités pour le réaménagement des bâtiments, l'intégration des nouvelles technologies pour les économies d'énergie ;
- valoriser le paysage agricole en tant que patrimoine culturel et historique ;
- établir une meilleure relation avec les citoyens pour une compréhension mutuelle des points de vue différents et encourager la collaboration ;
- résoudre certains problèmes spécifiques de l'activité agricole périurbaine (type de culture, circulation des véhicules agricoles, décharges, relations avec le marché local, usage social et culturel des lieux).

Le projet de gouvernance

Le DAM, reconnu par la Région Lombardie en octobre 2010, s'est constitué en un consortium coopératif qui regroupe les entreprises agricoles autour d'un but commun. Il possède un statut et a établi son propre plan de district (septembre 2011) qui définit les actions des agriculteurs, les ressources à rechercher, les actions à mettre en oeuvre et les rapports de collaboration à établir avec les institutions locales et les acteurs intéressés (associations, instituts culturels, universités, fondations privées, propriétaires fonciers, etc.)

dans les années à venir.

Ce processus de coopération entre ces différents acteurs devrait être implémenté par une autre initiative qui veut utiliser la culture et les institutions culturelles pour mieux rendre visible aux yeux des citoyens le patrimoine culturel, représenté par l'agriculture et son paysage, et ses potentialités novatrices, identitaires et de cohésion sociale pour Milan (pas seulement ville de la mode, du design, du commerce et de la finance). Il s'agit du *concept* et de la mise en oeuvre du district culturel de l'agriculture (dénomination provisoire). Il devrait s'agir d'une structure de liaison et d'organisation entre le DAM et le monde des institutions culturelles (musées, bibliothèques, universités, etc.), les associations des citoyens et les organismes administratifs locaux. Ce projet est financé par une puissante fondation bancaire (Cariplo).

Une lecture conjointe (Giulia Giacchè, Biancamaria Torquati, Lionella Scazzosi et Paola Branduini)

Les deux modèles examinés tendent à une intégration de la ville à la campagne fondée sur un lien fort entre les agriculteurs et les citoyens. Il s'agit d'une double action : d'une part, encourager les agriculteurs à diversifier et à différencier leurs activités, d'autre part, sensibiliser les citoyens à une reconnaissance du rôle des agriculteurs dans la gestion du paysage et de l'environnement, dans la préservation de la fertilité du sol, ainsi que dans la production de produits frais (« kilomètre zéro »).

Dans le cas de Milan, cet objectif devrait être en particulier développé par le projet du district culturel pour l'agriculture (DACM), en connexion avec le DAM qui est son interlocuteur privilégié, et les petits « parcs agricoles ». Dans le cas de la plaine d'Assise, c'est le pacte agriurbain qui a la tâche de clarifier les fonctions et les services effectués par les entrepreneurs, mais il n'est pas encore reconnu par les citoyens.

Les deux modèles prêtent une attention particulière à la protection du paysage et aux éléments d'identité encore présents. À Milan, le DACM vise à faire reconnaître et à valoriser les fermes historiques (entendues comme un ensemble indissociable entre les bâtiments et les champs) et la culture immatérielle agricole comme étant des éléments d'identité de la culture agraire traditionnelle qui caractérisent le paysage historique. À Assise, la reconnaissance par l'Unesco en 2000 du paysage agraire comme un élément d'identification a conduit à une plus grande attention sur la valeur que le paysage apporte à l'économie de la région et à l'image d'Assise dans le monde. Le DAM et le DACM possèdent également une volonté commune de promouvoir une vision de l'agriculture comme étant une opportunité pour la connaissance et la diffusion des valeurs culturelles du monde agricole

Les points forts de ces deux modèles résident premièrement dans l'approche bottom-up obtenue suite à un accord entre les agriculteurs et l'administration communale dans le cas de la Lombardie, et dans le suivi du projet par des chercheurs universitaires et des professionnels résidant à Assise, dans le cas de l'Ombrie. Deuxièmement, la stabilisation de l'activité agricole, favorisée par l'administration de Milan, résulte du bail agricole à moyen et à long terme et de la mise en place d'engagements pour le maintien de l'agriculture dans les zones périurbaines par les administrateurs des deux municipalités impliquées dans le

pacte agriurbain.

Il y a plusieurs points faibles. Le DAM doit faire face à la vision différente de l'agriculture et des zones agricoles périurbaines dans les instruments d'aménagement du territoire (à différents niveaux territoriaux) et à une faible propension à la coopération entre les agriculteurs et les institutions publiques. Le pacte agriurbain d'Ombrie pourrait être entravé par la structure productive du territoire agricole (homologué et fragmenté) et par le manque de ressources financières publiques.

Pendant leur mise en place, les deux initiatives ont la chance de profiter d'événements qui pourraient accélérer la réalisation de leurs objectifs. En effet, à Milan, l'Expo 2015 sur le thème « Nourrir la planète » pourra déclencher une plus grande prise de conscience de l'importance d'une bonne alimentation, et favoriser le rapprochement entre les citoyens du secteur agricole et l'agriculture. À Assise, la reconnaissance par l'Unesco du paysage agraire comme site du patrimoine mondial est une raison de plus pour mettre en place un projet partagé pour la gestion des zones agricoles qui, dans le pire des cas, risquent d'être en partie abandonnées.

Remarques finales (Giulia Giacchè, Biancamaria Torquati, Lionella Scazzosi et Paola Branduini)

Le DAM, le DACM, les petits « parcs agraires » milanais et le pacte agriurbain sont configurés comme de nouveaux modèles de gouvernance qui répondent aux besoins de construction *bottom-up*. En particulier, le DAM est le résultat d'un accord économique entre les propriétaires fonciers, les agriculteurs, et un acteur public, qui est l'administrateur et le propriétaire des biens gérés par les agriculteurs eux-mêmes. Le pacte agriurbain d'Ombrie peut être considéré comme un laboratoire empirique dans lequel les acteurs socio-économiques, ou les chercheurs et les professionnels travaillant dans les territoires concernés, ont développé une méthode d'analyse du territoire et de ses ressources et ont élaboré des outils de gestion.

D'autre part, l'analyse générale réalisée permet de faire ressortir quelques conseils utiles pour améliorer les modèles de gestion du territoire agricole et de ses activités. En particulier, les parcs agricoles espagnols montrent qu'il est possible de maintenir l'activité agricole productive à travers la valorisation des produits et la diversification de l'activité agricole. L'obtention de ces résultats a été favorisée par la « reconnaissance » des espaces et des formes de promotion utilisées (dépliants, brochures, logo du parc, etc.). Cependant, la reconnaissance du produit n'est pas suffisante : elle doit être accompagnée d'un soutien du projet par l'administration et d'une forte conviction de la part des agriculteurs. Le cas du parc de Ciaculli en est un exemple concret : le développement grâce à la création d'un consortium d'une variété de mandarine, *Il Tardivo de Ciaculli*, n'a pas été suffisant pour assurer la vitalité et le maintien du projet.

L'expérience des projets agriurbains a permis de faire ressortir certains éléments nécessaires afin d'assurer la durabilité du projet : l'appropriation du projet par les agriculteurs ; la reconnaissance des zones agricoles dans les outils de planification urbaine ; l'activation des instruments de planification pour assurer le maintien du statut de zone agricole ; la présence d'animateurs pour assurer la réalisation des objectifs et donc la pérennité du projet, au-delà

des changements d'administration.

Partant du fait qu'il est essentiel que tous les acteurs prennent part au projet et s'engagent à préserver les espaces agricoles vitales, il pourrait être utile, comme suggéré par le CESE, de créer un réseau de coopération entre les agents publics et privés (dont les agriculteurs jouent un rôle prépondérant) impliqués dans la gestion. Les acteurs pourraient s'organiser en une « institution de participation et de gestion » où se réunissent les intérêts et les objectifs communs visant à promouvoir des actions spécifiques liées aux territoires.

L'analyse des espaces de frontière entre ville et campagne et la détermination du meilleur modèle de gestion pour chaque territoire sont amplement facilitées lorsqu'un personnel qualifié et spécialiste se trouve disponible. En ce sens, l'expérience française a permis d'indiquer le chemin à parcourir. En fait, pour répondre aux attentes créées par les projets agriurbains - en termes de conception, d'animation et de coordination à un collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire » (Cerapt) a été créé en 2007. Un collectif qui cherche à mettre progressivement en place une formation spécifique qui s'appuie sur la mutualisation des différents enseignements, afin de construire une méthodologie commune et partagée pour définir un champ de recherche (agriurbanisme) et de travail (agriurbaniste) spécifique (Vidal et Fleury, 2009).

Notes

1. Une attention particulière aux zones périurbaines comme zones d'intervention a été portée pour la première fois par la Convention européenne du paysage en 2000 (et en Italie dans le code urbain), puis en 2004 par l'avis du Comité économique et social européen (Cese) sur l'agriculture périurbaine et l'année suivante (2005) par la Politique agricole commune dans le règlement CEE 1698/2005 pour le soutien au développement rural.
2. Une analyse a été faite dans le texte de Branduini, Scazzosi, 2011.
3. Il est difficile de faire une liste de toutes les initiatives et les expériences de planification et de gestion des zones agricoles périurbaines. Ont été consultés, notamment, les sites des différents « réseaux d'échange de méthodologies », comme le Resource Center for Urban Agriculture and Food Security (Ruaf) au niveau mondial, le Peri-Urban Regions Platform Europe (Purple) et la Fédération européenne des espaces naturels et ruraux métropolitains et périurbains (Fedenatur), au niveau européen, Terres en Villes en France et aussi les résultats des projets européens comme : NEWRUR (2011-2004), Métropole Nature (2002-2004), Pays.Med.Urban (2009-2011), Naturba (2009-2011), SURF (2009-2012), Extramet (2005-2007), Parcs Périurbains (2010-2012), Euroscapec (2010-2013).
4. « Structure territoriale qui vise principalement à la production primaire et à sa tutelle et valorisation, et même [...] à la jouissance culturelle, ludique, de loisirs, de l'environnement par les citoyens, en termes compatibles avec la destination principale. » (Ferraresi, Rossi, 1993.)
5. « Un «projet de territoire» (généralement périurbain) dans lequel les besoins de la ville, en termes de surface ou d'infrastructure de transport tout comme en termes de qualité de cadre de vie, sont pris en compte au même titre que les besoins fonctionnels de l'activité agricole. » (Vidal, Fleury, 2009.)
6. « Peut se définir comme un projet à caractère stratégique, soutenu par un partenariat local public-privé, ayant pour but d'encourager dans un contexte territorial bien délimité, un ensemble complet et cohérent d'actions capables de converger vers un but commun. » (Berti, Rovai, Jacopo, 2010).
7. Réalisation d'études sur les fermes : « Cascine de Milan », « Atlas des entreprises agricoles » ; sur les parcours de découverte du territoire : « Chemins touristiques entre les églises et les fermes, publication et initiative culturelles » ; sur les traditions musicales et gastronomiques : « Chants religieux ambrosiens », « Lieux et saveurs de la tradition » (Ville de Milan, 2008 , 2009, 2010).

Giulia Giacchè, Biancamaria Torquati, Lionella Scazzosi, Paola Branduini

Giulia Giacchè

Agronome et titulaire d'un doctorat en aménagement des territoires auprès d'AgroParisTech (France) et d'un doctorat en développement rural soutenable, territoire et environnement auprès de l'université des études de Pérouse (Italie).

Courriel : ggiulia@hotmail.com

<http://www.linkedin.com/pub/giulia-giacchÃ¨/11/14a/48>

Biancamaria Torquati

Professeur en économie agraire et en évaluation économique du paysage, département de science économique, estimative et des aliments (DSEEA), université des études de Pérouse.

Courriel : torquati@unipg.it

Lionella Scazzosi

Architecte, professeur, département Best et Paris (recherche et documentation international pour le paysage), Polytechnique de Milan.

Courriel : lionella.scazzosi@polimi.it

Paola Branduini

Architecte et docteur de recherche en génie rural, département Best et Paris (recherche et Ddocumentation international pour le paysage), Polytechnique de Milan

Courriel : paola.branduini@polimi.it

Bibliographie

Berti, G., Rovai, M., Di Jacopo, F., « L'attivazione dei Progetti Integrati territoriali in Toscana : una proposta operativa di progettazione forte », *Agriregionieuropa*, n° 20, 2010.

Branduini, P., Scazzosi L., « Les paysages agraires périurbains : vers la coconstruction du territoire », *Urbia*, n° 12 juin 2011.

Ecomed-UNPR, *I parchi agricoli comunali come strumento attivo e integrato di attuazione del PRG orientato al miglioramento produttivo, sociale e ambientale del territorio agricolo romano, Relazione Generale*, Roma, Comune di Roma, 2004.

ESEC, « Opinion of the European Social Economic Committee on Agriculture periurban areas », NAT 204/2004, *Official journal of the European Union*, Brussels.

Ferraresi, G., Rossi, A., *Il parco come cura e coltura del territorio*, Brescia, Grafo Editore, 1993.

Fleury, A., « Reconstruction des territoires agricoles urbains », rapport final, ministère de l'Aménagement du territoire, direction générale de l'Administration et du Développement, n. DGAD/SRAE/97086, 2001.

- Fleury, A., « L'agriculture dans la ville, projet urbain ? », dans 40e congrès ISoCaRP « The management of Urban Region », Geneva, 2004, URL : <http://www.isocarp.org>.
- Fleury, A., « La costruzione dei territori agriurbani nell'Ile-de-France », *Urbanistica*, n° 128, 2005, p. 20-22.
- Fleury, A., Branduini, P., « Sintesi delle esperienze francesi e internazionali di agricoltura periurbana », dans Convegno Nazionale « Produzioni agricole e nuovi paesaggi », ISTVAP, Milano, 26 novembre 2007, URL : <http://www.istvap.it>.
- Giacchè, G, Gioffrè, L., « Note i. Margini. Appunti di un metodo », Regione Umbria, 2011, URL : http://www.paysmed.net/upl_doc_upload/allegato-137-1.pdf.
- Poulot, M., « Les programmes agriurbains en Île-de-France : de la «fabrique» de territoires périurbains », dans Doyon, M., Granjon, D., Bryant, C.-R., « La dynamique des territoires en milieu périurbain et le patrimoine naturel et culturel », actes du colloque au campus Longueuil, 26-28 avril 2006, Longueuil (Montréal).
- Poulot, M., « De la clôture patrimoniale des territoires périurbains dans l'ouest francilien », *Socio-anthropologie*, n° 19, publié le 5 novembre 2007, URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index663.html>.
- Province de Milan, « Piano Territoriale di Coordinamento Provinciale », Milan, 2003.
- Région Lombardie, « Linee di pianificazione per un uso sostenibile del territorio rurale », D.D.G. 5 août, n° 13130, 2003.
- Vidal, R., Fleury, A., « Aménager les relations entre la ville et l'agriculture, de nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche «agriurbaniste» », *Urbia*, Institut de géographie de Lausanne, 2009, n° 8, p. 127-142.
- Vidal, R., Fleury, A., « La place de l'agriculture dans la métropole verte. Nostalgies, utopies et réalités dans l'aménagement des territoires aux franges urbains », *Projets de paysage*, publié le 09/02/2009, URL: http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_place_de_l_agriculture_dans_la_metropole_verte.
- Ville de Milan, « Percorso tra pievi e cascine verso sud », Milan, 2008.
- Ville de Milan, « Percorso tra pievi e cascine verso nord », Milan, 2009.
- Ville de Milan, « Milano, luoghi e sapori della tradizione », Milan, 2009.

Ville de Milan, Centre d'études PIM, Polytechnique de Milan, « Le Cascine di Milano verso e oltre EXPO 2015. Un sistema di luoghi dedicato all'agricoltura, all'alimentazione, all'abitare e alla cura del territorio », 2010.

Ville de Milan, « Atlante delle aziende agricole del Comune di Milano », 2010.

Ville de Milan et Res Musica, « Calendario dell'Avvento degli agricoltori. Un itinerario di arte e musica nelle chiese rurali milanesi », Milan, 2010.

Ville de Milan et Res Musica, « Il suono e la pietra. Itinerari di arte e musica nelle chiese rurali di Milano », Milan, 2010.